



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Régionale de l'Économie, de
l'Emploi, du Travail et des Solidarités**

**Arrêté préfectoral fixant la liste des organismes de formation agréés
dans la région des Hauts-de-France pour la formation économique
des membres titulaires aux comités sociaux et économiques**

Le préfet de la zone de défense et de la sécurité Nord,
préfet de la région Hauts-de-France,
préfet du Nord,
chevalier de la légion d'honneur,
chevalier de l'ordre national du mérite

Vu le code du travail et notamment ses articles L. 2315-17, R. 2315-8 et R. 2315-16 du code du travail relatifs à la formation des représentants du personnel et les articles L. 2315-63 et suivants du code du travail relatifs à la formation économique des membres titulaires aux comités sociaux et économiques ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2009-587 du 25 mai 2009 modifié relatif aux missions des secrétaires généraux pour les affaires régionales ;

Vu le décret n° 2017-1819 du 29 décembre 2017 relatif au comité économique et social ;

Vu le décret du 17 janvier 2024 portant nomination de monsieur Bertrand GAUME en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté du 12 octobre 2022 de la Première ministre et du ministre de l'intérieur et des outre-mer portant nomination de monsieur Jean-Gabriel DELACROY en qualité de secrétaire général pour les affaires régionales des Hauts-de-France auprès du préfet de la région Nord-Pas-de-Calais Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 février 2024 portant délégation de signature à monsieur Jean-Gabriel DELACROY, secrétaire général pour les affaires régionales de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 septembre 2023 fixant la liste des organismes de formation agréés dans la région des Hauts-de-France pour la formation économique des membres titulaires aux comités sociaux et économiques ;

Vu la circulaire du 27 septembre 1983 relative à l'établissement de la liste des organismes appelés à dispenser la formation aux membres titulaires des comités d'entreprise ;

Vu la demande d'agrément présentée le 17 mai 2024 par l'organisme de formation GENERAL CORPORATION, sis 515 avenue Raymond Poincaré à Margny-lès-Compiègne (60280), enregistré sous le numéro Siret 979 122 330 00017 ;

Vu la demande d'agrément présentée le 5 juin 2024 par l'organisme de formation LES EXPERTS CSE, sis 197 boulevard Victor Hugo à Béthune (62400), enregistré sous le numéro Siret 980 063 143 00013 ;

Vu les avis du comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (CREFOP) enregistrés sous le n° 2024CE007 en date du 5 septembre 2024, rendus après instruction par la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) Hauts-de-France ;

CONSIDÉRANT la proposition de mise à jour de la liste des organismes de formation agréés pour assurer la formation en matière économique des membres titulaires des comités sociaux et économiques, formulée par le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts-de-France ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

La décision implicite de rejet de la demande présentée le 17 mai 2024 par l'organisme de formation GENERAL CORPORATION, sis sis 515 avenue Raymond Poincaré à Margny-lès-Compiègne (60280), est retirée.

Article 2

L'agrément pour assurer la formation économique des membres titulaires aux comités sociaux et économiques, est accordé aux organismes de formation suivants :

- GENERAL CORPORATION, sis sis 515 avenue Raymond Poincaré à Margny-lès-Compiègne (60280) ;
- LES EXPERTS CSE, sis 197 boulevard Victor Hugo à Béthune (62400).

Article 3

L'agrément pourra être retiré aux organismes de formation qui cessent de répondre aux conditions d'agrément ou qui ne fournissent pas leurs bilans d'activité à la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) de la région Hauts-de-France avant le 30 mars de l'année suivant l'exercice écoulé.

Article 4

Les organismes figurant sur la liste, ci-annexée, sont agréés pour assurer la formation en santé, sécurité et conditions de travail des représentants du personnel aux comités sociaux et économiques et aux commissions santé sécurité et conditions de Travail.

Article 5

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté du 20 septembre 2023.

Article 6

Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et R. 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille – 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 Lille Cedex – dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

Article 7

Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État dans la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 23 SEP. 2024

Pour le préfet et par délégation
Le secrétaire général pour les affaires régionales

Jean-Gabriel DELACROY

**Liste des organismes de formation agréés dans la région des Hauts-de-France pour assurer la formation économique
des membres titulaires aux Comités Sociaux et Economiques**

Département	Organisme	Adresse	CP	Ville	SIRET
02 - Aisne	MDKLé	7 allée des Moines	02460	FERTE-MILON	821 628 393 00018
59 - Nord	ACTI'FORMATION	111 rue Notre Dame	59190	HAZEBROUCK	793 522 582 00022
59 - Nord	AFPI ACM FORMATION	ZI de la Pilaterie CS 83056 4 rue des châteaux	59700	MARCQ-EN-BAROEUL	445 312 432 00112
59 - Nord	CCIR Hauts-de-France (Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Hauts de France)	299 boulevard de Leeds CS 90028	59031	LILLE CEDEX	130 022 718 00014
59 - Nord	GW CONSULTANTS	195 rue Henri Durre	59590	RAISMES	851 261 313 00015
59 - Nord	LD FORMATION CONSEIL	19 rue de Bergues	59143	SAINT MOMELIN	902 041 003 00028
59 - Nord	LITHOSPHERE	112 rue Royale	59800	LILLE	839 927 464 00017
59 - Nord	ORSEU	3 rue Bayard	59000	LILLE	483 777 827 00013
59 - Nord	PBS CSE	9 rue Léon Beyaert	59240	DUNKERQUE	819 485 970 00035
59 - Nord	PREVACT	5 rue Chobourdin	59134	HERLIES	540 052 594 00012
59 - Nord	TESS FOR PREV	42 rue de la blanchisserie	59660	MERVILLE	881 736 300 00016
60 - Oise	GENERAL CORPORATION	515 avenue Raymond Poincaré	60280	MARGNY-LES-COMPIEGNE	979 122 330 00017
60 - Oise	PROMEO AFPI PICARDIE	1 avenue Eugène Gazeau	60300	SENLIS	780 507 349 00097
62 - Pas-de-Calais	ADVITAM PREVENTION	60 allée d'Irlande	62223	FEUCHY	813 445 210 00020
62 - Pas-de-Calais	ARCADES	rue Pierre et Marie Curie ZAC du 14 Juillet	62223	ST LAURENT BLANGY	385 246 004 00035
62 - Pas-de-Calais	JUSTI-CE FORMATION ET CONSEIL	37-27 rue Faidherbe	62400	BETHUNE	485 268 031 00039
62 - Pas-de-Calais	LES EXPERTS CSE	197 boulevard Victor Hugo	62400	BETHUNE	980 063 143 00013
62 - Pas-de-Calais	TALENTUA SARL	37 résidence de Beaufort	62910	MOULLE	827 672 841 00018
80 - Somme	ESPACE FORMATION CONSULTING	133 rue Alexandre Dumas	80000	AMIENS	509 536 793 00011
80 - Somme	INTERFOR	2 rue Vadé BP 61718	80017	AMIENS CEDEX 1	303 408 447 00033
80 - Somme	SYNOPSIS FORMATION	2 rue de la bruyère	80080	AMIENS	914 265 434 00011
80 - Somme	TLC	26 bd des Fédérés	80000	AMIENS	499 129 997 00023
80 - Somme	UNIVERSITE DE PICARDIE Direction de l'Education permanente	10 rue Frédéric Petit	80048	AMIENS CEDEX 1	392 529 459 00019
80 - Somme	VOTRE RH	3 avenue du Great Eastern ZAC Jules Verne	80330	LONGUEAU	830 439 766 00031